

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DE LA FFE
26 AOUT 2021 – 10H00 PAR VISIOCONFERENCE**

La liste des présents figure en annexe.

1/ Accueil par le président

Bruno GARES prend la parole et s'excuse pour le retard dû à des problèmes de connexion.

Il remercie les personnes présentes, certaines prenant du temps sur leurs vacances.

Il indique qu'il a vécu des jeux Olympiques exceptionnels grâce aux équipes de France qui ont fait vibrer la France toute entière.

Il a apprécié l'ambiance au sein du groupe. Il remercie également le staff et plus particulièrement Pierre GUICHOT qui a réussi à reconstituer une osmose qui manquait parfois. Pierre GUICHOT a été un chef de délégation à la hauteur de l'évènement qui a su créer un réel vivre ensemble tout au long des stages et de la préparation. Il souhaite l'en féliciter publiquement.

Le président félicite également tous les participants, même si certains n'ont pas eu de médailles et remercie également les clubs car, sans eux il n'y aurait pas de sportifs ni de médailles.

Bruno GARES précise que le reversement des 10 euros par licence est parvenu depuis 15 jours, voire 3 semaines et que cela continue.

Les affiches de rentrée seront livrées directement auprès de tous les clubs courant de semaine.

Le président informe que, depuis son élection, se sont tenus 24 bureaux fédéraux, 9 comités directeurs, 1 assemblée générale plus l'assemblée extraordinaire d'aujourd'hui.

Il précise que la nouvelle vie sportive en est à 7 nouveaux calendriers en raison de la pandémie.

À ce jour, 13 nations ont refusé d'organiser des coupes du monde. Il faut donc à chaque fois modifier le calendrier et cela impacte les seniors mais également les juniors avec la nécessité d'adapter le programme d'entraînement.

La première épreuve de circuit national sera open pour ensuite basculer sur des compétitions nationales sur quotas régionaux. Un circuit national open sera également organisé outre-mer. Ce nouveau système permettra de redynamiser les compétitions régionales.

Il informe que le championnat du monde vétérans est annulé aux Etats-Unis et la FIE essaie de le positionner à Plovdiv lors des championnats d'Europe seniors qui auront lieu du 14 au 19 octobre prochains.

La situation sanitaire n'est pas pérenne mais il faut être solidaires et l'on doit continuer à accompagner les clubs.

2/ Approbation du projet de procès-verbal du 29 mai 2021

Grégory GOETZ demande s'il y a des remarques sur le projet de procès-verbal.

Quelqu'un demande si le quorum est atteint.

Grégory GOETZ lui répond par l'affirmative.

Le président indique qu'il y avait une date butoir, comme à chaque fois lorsqu'une assemblée générale ou extraordinaire est organisée. Certains n'ayant pas fait le nécessaire, ceci explique cette lenteur administrative ce jour.

Le président indique que le quorum est largement atteint.

Assemblée Générale Extraordinaire 26 août 2021

Catherine DEFLOGLNY signale que, dans le projet de procès-verbal il est écrit « les licences existent via EXALTO » et ne comprend pas la signification.

Le président lui répond qu'il s'agit du nom du nouveau prestataire qui a remplacé « MaFédé ».

Marjorie AUFRÈRE indique qu'elle avait fait part d'une inversion dans les résolutions 2 et 3 et demande si cela a été pris en compte.

Grégory GOETZ lui répond par l'affirmative et précise que le PV sera renvoyé aux intéressés.

Olivier ISTIN formule une remarque sur les propos écrits sur le procès-verbal concernant les nouvelles licences. Il fallait une assemblée générale extraordinaire pour modifier les statuts et cela n'apparaît pas clairement.

Grégory GOETZ lui répond que la plupart des licences existent, et que la seule qui n'existait pas était la licence bénévole. C'est pour cette raison qu'un comité directeur s'est tenu et que cette assemblée générale a été organisée pour modifier les statuts.

Olivier ISTIN précise que le PV ne reflète pas ce qui a été dit lors de l'assemblée générale.

Bruno GARES indique que l'on va vérifier tout en précisant que la secrétaire retranscrit mot pour mot ce qui a été dit et enregistré. On prend acte de la remarque et l'on vérifiera.

Jérôme WESTHOLM s'oppose à l'approbation du procès-verbal.

Grégory GOETZ lui répond que l'on ne vote pas le PV mais qu'il peut être modifié en fonction des remarques des uns et des autres.

Catherine DEFOLIGNY n'est pas d'accord et confirme que le procès-verbal doit être voté pour être approuvé.

Un débat s'ensuit.

Le projet de procès-verbal sera approuvé lors de la prochaine assemblée générale en ayant pris en compte les remarques de tous.

Catherine DEFOLIGNY indique qu'il n'est de toute façon pas possible d'approuver un PV d'assemblée générale lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Grégory GOETZ est d'accord et sollicite ce jour uniquement les remarques sur le projet de PV afin de les prendre en compte.

3/ Validation de la licence bénévole à 5 euros

Modification des statuts - Article 8

Article 8.1.1.1 : une licence bénévole est également créée au profit des personnes ne pratiquant pas l'escrime, n'ayant pas vocation à l'enseignement des sportifs mais s'engageant volontairement, à titre gratuit, sans aucun lien de subordination, dans l'organisation des manifestations sportives et dans la vie des clubs, au sein des associations affiliées à la Fédération Française d'Escrime ou d'un organe déconcentré de celle-ci.

Cette licence fédérale destinée à assurer les bénévoles dans leur activité au sein des clubs ne donne aucun droit de vote au sein de la fédération ou de ses organes déconcentrés.

Cette licence bénévole n'est pas une licence sportive au sens de l'article L131-6 du code du sport et en la sollicitant, les bénévoles s'engagent à ne pas pratiquer l'escrime sous quelque forme que ce soit en club ou en compétition, ni à enseigner lors de la pratique sportive les licenciés de quelque niveau que ce soit sous quelque forme que ce soit.

Modification du règlement intérieur

Article 7.5 - Cette licence est réservée aux personnes intervenant comme bénévole (sans avoir de fonction dirigeant ou arbitre) au sein d'une association affiliée à la fédération française d'escrime ou un organe déconcentré de la fédération s'engage à ne pas pratiquer l'escrime sous quelque forme que ce soit. Ce titulaire n'est pas soumis aux obligations médicales et sous réserve d'éventuelles dispositions du code du sport en la matière.

Grégory GOETZ informe que l'objectif de cette licence est de permettre une meilleure couverture au niveau des assurances et créer une affiliation à la famille escrime. Elle existe déjà dans d'autres sports. Elle permet également à certains clubs d'augmenter leurs effectifs et bénéficier d'une subvention supplémentaire au niveau des collectivités territoriales. Cela permet une sorte de reconnaissance par rapport à l'escrime.

Jérôme WELSTHOM sollicite la parole et s'étonne qu'une fédération olympique veuille gonfler ses effectifs dans le but de flouer des subventions publiques que l'on toucherait d'une collectivité locale même s'il en comprend le principe.

L'autre remarque concerne la licence bénévole qui ne donne droit à aucun pouvoir votatif et cela figurera dans les statuts et règlement intérieur. Il souhaite qu'il en soit de même pour la licence scolaire car cette licence à 5 euros pourrait être détournée à bas coût pour gonfler les effectifs.

Grégory GOETZ lui répond que la licence bénévole sert aussi à montrer l'appartenance à l'escrime, et pas pour faire gonfler les effectifs. C'est reconnaître l'appartenance à la famille de l'escrime et d'avoir une meilleure couverture en cas d'accident.

Emmanuelle RODRIGUEZ répond sur la licence escrime scolaire et rappelle que le processus mis en place devrait éviter les détournements qu'évoque monsieur WESTHOLM. En effet, il est demandé aux élèves de prouver qu'ils ont effectué des cycles d'escrime.

Monsieur WESTHOLM ne comprend pas pourquoi avoir deux types de licences, l'une à plein tarif pour les enfants qui rêvent de faire de l'escrime et l'autre à tarif réduit pour les enfants qui ont eu la chance de bénéficier d'une animation scolaire.

Il espère que la fédération sera vigilante lorsque les effectifs gonfleront de manière extrêmement importante.

Bruno GARES répond que la licence scolaire a été votée lors de l'assemblée générale.

Quant à la licence à 5 euros, c'est pour développer l'escrime et ces actions, issues d'un partenariat avec l'Éducation Nationale, permettent aux enfants de pratiquer l'escrime. Il est clair que plus il y aura des tarifs et des actions sports, plus on aura des chances d'avoir des enfants dans les clubs. Il ne faut pas oublier que la société EXALTO contrôle afin de s'assurer qu'il n'y a pas de tricheries vis-à-vis de cette licence.

Le président a confiance aux maîtres d'armes, lui-même l'ayant été, et espère qu'ils vont développer l'escrime dans le sens de l'intérêt général des clubs et de la fédération.

Concernant la licence bénévole, pour information, la fédération de football a lancé la licence volontaire. Il faut savoir que l'escrime appartient à une famille et qu'il peut arriver que certaines personnes de 65/70 ans voire plus, ne pratiquant plus l'escrime, sont motivées pour aider les clubs et veulent appartenir à cette famille. Il serait donc regrettable de leur retirer le droit de vouloir donner un coup de main et de payer une licence à 5 euros.

Bruno GARES précise que c'est une licence facultative. Il indique que, si plusieurs fédérations l'ont mise en place, c'est qu'il y a un intérêt, celui de montrer la dynamique des clubs aux municipalités.

La fédération doit s'ouvrir à tous les âges. Il faut que tout le monde se sente investi dans un club. La mise en place de cette licence bénévole permettrait d'aider les clubs et soutenir les maîtres d'armes.

Pour exemple, il arrive que des enfants arrêtent l'escrime mais les parents continuent à s'investir dans le club, ils sont élus au comité directeur mais n'ont pas de licence et cette licence à 5 euros permet d'avoir des bénévoles actifs et de les identifier.

Olivier ISTIN pense que le terme licence, pour cette licence bénévole, peut introduire une certaine confusion. Il est très surpris d'entendre que cette licence peut être un moyen de grossir les effectifs des clubs et de prétendre obtenir des subventions auprès des collectivités.

Etant lui-même dans un office municipal des sports, il s'assure que les licences prises par les clubs sont uniquement des licences de pratiquants.

Il informe que pour le rugby ou le football, il est question de pass et non de licences. Reconnaître les bénévoles peut se faire à travers une adhésion sans pour autant prendre une licence.

Il pense qu'il y a beaucoup de moyens de reconnaître les bénévoles mais pas à travers une licence, qui, en général, est associée simplement à la pratique.

Bruno GARES retient les propos d'Olivier ISTIN. Il indique qu'effectivement il y a le pass découverte pour les scolaires. Si le terme licence dérange, il propose de trouver une autre dénomination.

Brigitte SAINT-BONNET intervient et précise que les enfants ayant participé à un cycle scolaire arrivent en cours d'année dans le club ce qui peut justifier une licence à prix réduit facilitant leur adhésion l'année suivant, dans ce même club. Il arrive parfois que les maîtres d'armes les accueillent actuellement sans les licencier. C'est juste une régularisation des activités qui se déroulent dans le club et uniquement la première année.

La licence bénévole est uniquement proposée pour rassembler au sein de la famille escrime tous ceux qui sont acteurs de l'escrime, qui sont souvent plus présents que les licenciés eux-mêmes et qui font tourner le club. Il faut rappeler qu'il est difficile de répertorier les bénévoles, de les faire rentrer dans la famille de l'escrime car la licence à 25 euros pour un bénévole qui ne pratique pas est trop onéreuse alors qu'à 5 euros cela serait plus attractif. Par ailleurs, réduire à 5 euros une prise de licence représente un risque financier pour la fédération. La FFE est actuellement très loin des effectifs des fédérations évoquées précédemment et précise que la fédération française de volley-ball a également créé une licence événementielle.

Il n'est en aucune question de faire des faux, ce sont des gens présents.

Éric PARIZEL s'interroge sur l'éventualité de remboursements des frais de déplacements pour de nombreux bénévoles qui accompagnent des enfants tous les week-ends.

Ces frais pourront-ils être déduits des impôts ?

Bruno GARES répond que ce point a été étudié et cette licence permettra, comme tout bénévole, de se faire rembourser les frais kilométriques comme le dispose la loi en remplissant le Cerfa. En l'appelant pass bénévole cela ne pourra pas fonctionner juridiquement. L'assureur n'assure que des licences, le pass n'étant pas reconnu comme une licence.

Sylvie SORMAIL précise que le remboursement des frais kilométriques n'a rien à voir avec la licence, puisque c'est du bénévolat.

Marjorie AUFRÈRE s'étonne des propos du président concernant la non prise de licence pour les élus du comité directeur de clubs. Elle informe que dans son club et les clubs alentours, tous les membres sont licenciés avec une licence dirigeant, ce qui permet de les couvrir et cela est précisé, lui semble-t-il dans les statuts.

Bruno GARES indique qu'il pouvait arriver que d'anciens licenciés soient dans les comités directeurs et qu'il n'était pas facile de prendre une licence à 60 euros alors qu'ils ne sont plus tireurs.

Marjorie AUFRÈRE demande s'il sera donc possible de prendre une licence bénévole en lieu et place d'une licence dirigeant pour les membres du comité directeur, mis à part, le président, secrétaire général et trésorier.

Bruno GARES répond que cette licence bénévole ne permettra pas de siéger à un bureau ou comité directeur mais en tant qu'invité comme cela se fait actuellement.

Elle interroge également sur le pass découverte, qui donne accès à une licence normale, avec un tarif moindre pour les jeunes ayant bénéficié d'un cycle scolaire. Elle souhaite qu'on lui confirme que cette licence permet la pratique sportive de l'escrime mais ne donnera pas droit à de la compétition.

Bruno GARES précise que l'on s'égare de l'ordre du jour qui est la licence bénévole à 5 euros qui a été votée en assemblée générale et non le pass scolaire.

Marjorie AUFRÈRE répond qu'elle ne fait que rebondir sur les propos tenus lors de cette assemblée.

Mario BOURDAGEAU précise que la fédération cherche le rayonnement dans la pratique de l'escrime et cela passe par le nombre de pratiquants et les résultats.

Actuellement l'escrime dépend essentiellement des médailles olympiques.

La fédération travaille pour développer la pratique de l'escrime et essayer d'augmenter le nombre de licenciés. Or, dans certains clubs, seuls les tireurs sont licenciés.

Concernant les titres et le reste, il y a bien longtemps que les fédérations sérieuses prennent des licences pour des pratiquants occasionnels.

On met en place un certain nombre d'initiatives pour inciter les gens à se licencier.

Il précise que les gros clubs ont la possibilité de licencier tout le monde mais que certains petits clubs seraient contents que la fédération les aide avec la création d'une licence bénévole.

Grégory GOETZ précise que, pour la fédération de football, la licence volontaire permet de contrôler l'honorabilité et cela peut avoir son importance.

Cédric FOURNIER est un peu effaré par les propos tenus ce jour, ce n'est pas parce que de grandes fédérations telles que le football ont décidé d'augmenter le nombre de licences qu'il faut les imiter. Il ajoute que les collectivités définissent leur subvention sur le nombre de licences sportives et non bénévoles.

Il faut avoir une image plus vertueuse pour le sport.

Les subventions c'est un gâteau à partager avec tout le monde et ce n'est pas parce que le nombre de licenciés augmente que les subventions augmentent.

Le président indique que la licence bénévole n'est pas la course à la subvention et qu'il y a tous les jours des parents qui accompagnent les enfants. Cela permet donc de répondre aussi aux attentes du ministère concernant l'honorabilité et la demande d'identifier les personnes qui surveillent ou accompagnent les enfants.

Cédric FOURNIER interpelle le président car ce dernier a précisé que cette licence n'était pas obligatoire. Or, si quelqu'un a des choses à se reprocher au sujet de l'honorabilité, il ne prendra pas de licence.

Bruno GARES répond qu'il est d'accord car la décision revient au club. En revanche, ce pourrait être un premier pas vers l'honorabilité et avoir ce sentiment d'appartenance à la famille escrime. Ce serait un outil supplémentaire pour les clubs.

Olivier ISTIN sollicite la parole suite aux arguments évoqués par le président sur la couverture de l'assurance sur la licence.

Il informe que le contrat qui était en cours auparavant prévoyait déjà de couvrir les bénévoles non licenciés.

Un bénévole qui est donc mandaté pour une action réalisée dans le club est couvert par le contrat d'assurance.

Le président répond qu'il n'y a pas de souci mais qu'avec cette licence à 5 euros il sera demandé à notre prestataire d'aller plus loin dans la couverture pour les bénévoles qui auront cette licence.

Olivier RENAULT sollicite la parole et se demande comment justifier le nombre de licenciés. Il indique que son club, entre 2019 et 2021 a augmenté de 94% ses effectifs tout simplement par l'implication des bénévoles et des maîtres d'armes. Son club n'a jamais fermé pendant la pandémie. Des entraînements ont eu lieu à l'extérieur, ... Il pense que la licence bénévole peut être une reconnaissance d'appartenance à un groupe en plus de leur club et ne comprend pas le débat à ce sujet. Il pense que la proximité avec les adhérents permettra de doper le nombre de licenciés dans les clubs et qu'il faut beaucoup communiquer avec les municipalités, comme c'est le cas jusqu'à présent pour son club. Il faut être présent sur le terrain, il faut tout le temps ouvrir les salles, il faut s'en donner les moyens même si cela représente de l'implication et du temps. Il faut cesser les querelles de clochers mais défendre l'escrime.

Laïla MAKROUD rejoint ses propos. Il ne s'agit pas que d'une question d'assurance car certains clubs sont en difficulté par manque de bénévoles et cette licence serait une reconnaissance pour leur travail. Elle indique que les municipalités demandent d'occuper le terrain, de faire des manifestations qui ne peuvent se faire sans bénévoles. Actuellement, il y a des comités régionaux olympiques qui organisent des soirées des bénévoles pour les valoriser car ils savent combien ils sont essentiels au fonctionnement et ne comprend pas en quoi il serait gênant de se retrouver avec des licences bénévoles et qu'elles ne soient pas considérées par les municipalités dans l'octroi de subventions. Cela fait partie d'un fonctionnement associatif.

Faire grandir la famille des bénévoles par un licence proposée et non imposée est sympathique.

Elle indique que cette licence bénévole n'est pas que pour l'honorabilité, mais c'est moral également car certains conjoints accompagnent moralement leurs épouses qui pratiquent l'escrime après un cancer du sein.

Daniel GUILLAUMIN ne souhaite pas que la FFE fasse comme le football qui a mis en place une telle licence uniquement pour contrôler l'honorabilité de ses bénévoles. Il ne faut donc pas présenter cette licence de cette manière-là mais bien préciser au bénévole, lors de la prise de licence, que ses coordonnées seront transmises au ministère des Sports et au-delà pour vérifier son casier judiciaire. En revanche, la valorisation de son implication est positive.

Benoît GUBERT indique que les démarches auprès de l'assurance pour un tireur blessé, ne sont pas simples et craint que cela soit encore plus compliqué pour un bénévole.

Gilles MARTINAGE fait part de son expérience de bénévole. Il a transporté avec son véhicule personnel ou le véhicule du club des personnes et du matériel et, à l'époque, à ses risques et périls. Cela lui est arrivé également lors des championnats d'Europe de Strasbourg en 2014. Il indique également que cette saison, même si ce fut une année blanche, lui a coûté environ 1 000 euros. Il indique que l'intérêt de cette licence est de protéger les personnes qui veulent s'investir en aidant, accompagnant des jeunes sur les compétitions ... Le gros intérêt est la protection pour le bénévole car l'assurance responsabilité civile à titre personnel ne couvre pas forcément l'individu, et il faut encourager des personnes à s'investir dans cette fonction sans prendre de risque.

Grégory GOETZ propose de procéder au vote.

Jérôme WESTHOLM demande ce qu'il en est de l'anonymat du vote.

Grégory GOETZ répond que ce vote n'est pas forcément soumis à bulletin secret au regard de l'article 14.3 des statuts.

Éric DESPERIER demande à partir de quelle date sera possible l'affiliation sur l'Extranet. Julien RICHET-COOPER lui répond que la licence est valable jusqu'au 30 septembre et la couverture également. Concernant les nouveaux licenciés, les licences peuvent être prises à compter du 1er juin et renouvelées automatiquement à compter du 1er septembre.

Concernant l'affiliation, Brigitte SAINT-BONNET informe que la bascule devrait être faite le 1er septembre et au plus tard le 2 septembre pour être officielle. Il ne faut pas oublier qu'à partir du moment où la personne a payé, elle est couverte.

Éric DESPERIER prend l'assurance par l'affiliation des clubs et la municipalité demande une attestation qui n'est valable que jusqu'au 31 août.

Brigitte SAINT-BONNET répond que tous les ans il y a un décalage de 2-3 jours et qu'il n'y a jamais eu de souci.

Benoît GUBERT a une question sur les licences dans son club qui font escrime et sabre laser : si un tireur pratique les deux activités, doit-il prendre deux licences ?

Brigitte SAINT-BONNET lui répond que la licence tireur couvre toutes les pratiques.

Jérôme WELSTHOM indique que ce qui est proposé pour les ultramarins est très bien et demande s'il y a un moyen de les aider, en tant que famille de l'escrime. Si cela n'est pas le cas, il propose qu'une partie de l'aide au développement de l'escrime versée au CID Paris leur soit attribuée.

Bruno GARES répond qu'à ce jour ils n'ont pas de demande spécifique mais rencontrent d'énormes difficultés pour se déplacer. Il faut savoir que ce sont surtout les billets d'avion qui coûtent très chers et c'est pour cela qu'il y avait un circuit open en Guadeloupe mais la situation de la crise sanitaire complexifie l'organisation. La Corse a été classée également dans l'outre-mer car ils ont des soucis de déplacements et de maîtres d'armes. Il faut développer le secteur en Guyane et en Corse.

Bruno GARES indique qu'un travail a été réalisé avec les 72 sportifs de l'INSEP sur le plan d'accompagnement pour aller, après tirage au sort, sur les territoires le mardi 21 septembre et se rendre dans les écoles, dans les clubs pour promouvoir l'escrime.

72 villes ont été tirées au sort soit 2 ou 3 par région. Les sportifs sont d'accords sur le principe. Il y aura les champions olympiques, ceux qui ont participé aux JO et les autres sportifs de l'INSEP.

Tous les athlètes vont donc soutenir les clubs en se déplaçant sur les territoires.

Un plan de communication est en cours et l'agence de presse va apporter son expertise pour permettre de parler d'escrime dans les différents médias.

Résultats du vote :

473 voix exprimées

288 voix pour, 164 voix contre, 21 voix d'abstention

Grégory GOETZ répond que les deux points sont validés ce à quoi il est posé la question de la majorité simple, ou au 2/3.

Bruno GARES indique qu'il faut 2/3 des voix.

Julien RICHEL COOPER répond qu'il ne faut pas confondre le quorum de 50% et 2/3 des suffrages pour l'approbation des textes.

Il faut donc 315 voix pour.

Cette proposition est donc repoussée.

Julien RICHEL COOPER indique qu'il ne sait pas si l'on peut tenir compte des abstentions car dans ce cas la licence bénévole serait approuvée.

Jean-Christian CARRIE répond que les voix d'abstention ont toujours été prises en compte lors des votes.

Grégory GOETZ lit l'article 30.3 des statuts : « L'assemblée générale extraordinaire ne peut modifier les statuts que si les membres présents ou représentés représentent au moins la moitié des voix. Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages valablement exprimés. »

Afin de mettre fin au débat, le président indique qu'il prend en compte les abstentions, que cette licence n'est pas approuvée. Elle sera représentée lors de la prochaine assemblée générale et regrette la perte d'un an pour les clubs. Le projet proposé est pour la famille de l'escrime et certains n'ont pas vu l'intérêt général et n'ont pas pris de hauteur. Le président rappelle qu'il a été élu pour défendre les clubs même si certains pensent le contraire et il le regrette.

Le service juridique va analyser les statuts et à partir de là un PV sur cette assemblée sera envoyé auprès de tous les membres pour définir si cela est adopté ou non.

Jean-Christian CARRIE indique qu'il fait confiance au président mais que jusqu'à présent cela a toujours été pris en compte y compris pour l'élection des délégués.

Jean-Christian CARRIE précise qu'il attend toujours le règlement sportif.

Le président répond que le règlement sportif a été réécrit plus de 7 fois durant l'été avec les cadres techniques et qu'il existe une vraie problématique d'annulation des épreuves pour établir un calendrier. Certaines mairies interdisent l'organisation des compétitions en raison de la pandémie.

Le président indique que cela fait 9 mois qu'il est élu et qu'il gère une pandémie. 9 mois qu'il se bat tous les jours pour les clubs, 9 mois que tous les jours il est à la fédération pour se battre pour l'intérêt général des clubs et que si la licence bénévole n'est pas primordiale c'était juste un soutien supplémentaire pour les clubs.

Il remercie l'ensemble des participants pour ce débat démocratique.

Denis LEMUHOT sollicite la parole et indique qu'il est ici pour s'exprimer, soit pour un vote pour, soit contre et s'il n'a pas envie de s'exprimer il s'abstient et que le vote nul ou l'abstention ne sont pas des votes exprimés et regrette qu'il y ait confusion sur ce vote car l'escrime ne tient pas uniquement sur les sportifs et les licenciés mais également au réseau de bénévoles et c'est important.

Julien RICHEL-COOPER indique que sur le site du conseil constitutionnel, il est notifié que les votes nuls ou blancs ne sont pas des suffrages exprimés. Grégory GOETZ a eu la même lecture sur Internet.

Le président indique que le service juridique précise la même chose. Il retient néanmoins le résultat, à savoir 288 voix pour et 164 contre.

Assemblée Générale Extraordinaire 26 août 2021

Karine MORTECLETTE est pour la démocratie et propose de vérifier que la majorité est favorable alors pourquoi pénaliser les clubs qui sont représentés majoritairement et attendre l'année prochaine et perdre une saison alors que si les textes donnent raison, on applique dès cette saison.

Laïla MAKROUD est d'accord pour vérifier également.

Bruno GARES indique qu'il va vérifier auprès des services juridiques et reviendra vers les grands électeurs officiellement.

L'assemblée générale extraordinaire est close et Grégory GOETZ remercie les participants

Grégory GOETZ
Secrétaire Général de la FFE

Bruno GARES
Président de la FFE

ÉMARGEMENT EN LIGNE

DELEGUES FEDERAUX

CIVILITÉ	NOM	PRENOM	VOIX	COMITE RÉGIONAL	STATUTS
M	AUGUSTIN	Arnaud	4	GUADELOUPE	ABSENT
M	BOISSE (Ouest)	Philippe	22	ILE DE France	ABSENT
M	BOURDAGEAU	Mario	9	NOUVELLE AQUITAINE	PRÉSENT
Mme	BRIEU	Brigitte	3	GUYANE	PRESENTE
M	CARRIE	Jean-Christian	10	OCCITANIE	PRÉSENT
M	CHARLET	Marc	10	OCCITANIE	PRÉSENT
Mme	CHEVALLOT	Audrey	7	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	PRESENTE
M	CONRAD	Christophe	9	GRAND EST	PRÉSENT
Mme	COQUARD	Eléa	10	CENTRE VAL DE LOIRE	PRÉSENTE
Mme	DEFOLIGNY	Catherine	10	RÉGION SUD	PRÉSENT
M	DESPERIER	Eric	11	AUVERGNE RHÔNE ALPES	PRÉSENT
M	DHAOUADI	Mohamed	8	NORMANDIE	PRÉSENT
Mme	DUROU	Magali	8	NORMANDIE	PRÉSENT
M	FAUQUEMBERGUE	Claude	10	HAUTS DE France	PRÉSENT
M	FOURNIER	Cédric	8	NORMANDIE	PRÉSENT
M	GALLOT	Denis	9	GRAND EST	PRÉSENT
M	GARNIER	Alain	10	RÉGION SUD	PRÉSENT
Mme	GENNA	Brigitte	3	CORSE	PRESENTE
Mme	GOBALE	Gladys	4	LA REUNION	PRÉSENT
M	GUBERT	Benoît	10	RÉGION SUD	PRÉSENT
Mme	GUILLAUME	Marie-Claude	4	GUADELOUPE	ABSENTE
M	GUILLAUMIN	Daniel	4	LA REUNION	PRÉSENT
M	GUILLEY	Benoît	9	GRAND EST	PRÉSENT
M	ISTIN	Olivier	8	NORMANDIE	PRÉSENT
M	JAVOUHEY	Michel	7	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	PRÉSENT
M	JEGU	Philippe	13	BRETAGNE	ABSENT
Mme	JOLY	Estelle	10	PAYS DE LA LOIRE	PRÉSENT
M	KESSLER	Jean-Pierre	9	GRAND EST	PRESENT
M	LAFAY	Philippe	11	AUVERGNE RHÔNE ALPES	ABSENT
M	LAROCHE	Christophe	10	CENTRE VAL DE LOIRE	ABSENT
M	LE BOUVIER	Pascal	10	HAUTS DE France	ABSENT
M	LE CLEAC'H	Yannick	10	CENTRE VAL DE LOIRE	PRÉSENT
M	LE MERRE	Hugues	9	NOUVELLE AQUITAINE	PRÉSENT
Mme	LEGINY	Pascale	22	ILE DE France	PRESENTE
M	LEGRAND	Denis	10	HAUTS DE FRANCE	PRESENT
M	LEMBERT	René	10	PAYS DE LA LOIRE	PRESENT
M	LEMUHOT	Denis	9	GRAND EST	PRESENT
M	LEVY (Est)	Gérard	22	ILE DE FRANCE	ABSENT
M	LOUIS MARIE	Serge	3	MARTINIQUE	PRESENT
Mme	MACABRE	Sandra	3	GUYANE	PRESENTE
M	MAILLARD	David	10	OCCITANIE	ABSENT
M	MARTINAGE	Gilles	9	GRAND EST	PRESENT
M	MARTIN BOUYER	Luck	10	HAUTS DE FRANCE	PRESENT
M	MARTINEAU	Thierry	11	AUVERGNE RHONE ALPES	PRESENT

CIVILITÉ	NOM	PRENOM	VOIX	COMITE RÉGIONAL	STATUTS
M	MICHON	Guillaume	10	PAYS DE LA LOIRE	PRESENT
M	MOLINA	Frédéric	10	REGION SUD	PRESENT
M	MORANNE	Didier	22	ILE DE FRANCE	PRESENT
MME	MORTECLETTE	Karine	10	HAUTS DE FRANCE	PRESENTE
MME	MOUTOU-BOULEMAR	Jeannine	4	GUADELOUPE	ABSENTE
M	PARIZEL	Eric	10	OCCITANIE	PRESENT
Mme	PASTUREL	Stéphanie	10	REGION SUD	PRESENTE
M	PRADEL	Florent	11	AUVERGNE RHONE ALPES	ABSENT
Mme	RIGOUSTE	Claire	9	NOUVELLE AQUITAINE	PRESENTE
Mme	SAINT BONNET	Brigitte	11	AUVERGNE RHONE ALPES	PRESENTE
MME	SAVINO	Magalie	9	NOUVELLE AQUITAINE	PRESENTE
MME	SORMAIL	Sylvie	22	ILE DE FRANCE	PRESENT
M	TEXIER	Guillaume	9	NOUVELLE AQUITAINE	PRESENT
M	THAUVIN	Sébastien	7	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	PRESENT
M	TROCCAZ	Gilbert	11	AUVERGNE RHONE ALPES	ABSENT
M	VEYRAC	Dominique	7	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	PRESENTE
M	VITALI	Pierre	3	CORSE	PRESENT
M	WESTHOLM	Jérôme	22	ILE DE FRANCE	PRESENT

INVITES

CIVILITÉ	NOM	PRENOM	STATUTS
M	AMZEL	Georges	PRESENT
Mme	AUFRERE	Marjorie	PRESENTE
Mme	BARCLAY	Viviane	PRESENTE
Mme	BERNIER DURIX	Catherine	PRÉSENTE
Mme	BOURRET	Sylvie	PRESENTE
Mme	COMMEUREUC	Sylvie	PRESENTE
Mme	DAVY	Brigitte	PRESENTE
M	DELHOMME	Rémy	<i>EXCUSE</i>
M	ESTADIEU	Eric	PRESENT
M	GARES	Bruno	PRESENT
M	GOETZ	Grégory	PRESENT
Mme	GUENARD	Anne-Marie	PRESENTE
Mme	GUENET	Jean-Marc	PRESENT
Mme	LE MAUX	Sylvie	PRESENTE
M	LELU	Cédric	PRESENT
Mme	MAKROUD	Laila	PRESENTE
M	MULLER	Frantz	PRESENT
M	PEETERS	Christian	<i>EXCUSE</i>
M	RENAULT	Olivier	PRESENT
M	RICHET COOPER	Julien	PRESENT
Mme	SOLIVELLAS MASSUEL	Véronique	PRESENTE
Mme	THOBOR	Virginie	PRESENTE
M	URBAIN	Bruno	PRESENT